

PROTOCOLE POUR L'HOMMAGE RENDU AU COURS DES OBSÈQUES D'UN LÉGIONNAIRE

(les mêmes dispositions sont retenues pour un sociétaire non légionnaire, à l'exception de la présence du drapeau et du drap tricolore)

N.B. Ce protocole n'est nullement contraignant et la famille du légionnaire défunt conserve toute latitude pour, selon sa volonté, y avoir recours ou s'en dispenser. Il est souhaitable que le président du comité concerné rassemble quelques éléments biographiques concernant le défunt (avec l'aide éventuelle de ses amis et proches), qu'il les communique en vue de leur insertion dans le site internet et qu'il en fasse mention au cours de l'assemblée générale suivante.

Moment de l'intervention :	Intervention – Action :	Intervenants : qui fait quoi ? Comment ?
Après le décès et avant les obsèques :	Information des légionnaires ⇨	Le secrétaire de section se renseigne auprès de la famille sur la date, l'heure et le lieu des obsèques et en informe, par Internet ou par téléphone, ⇨ le président de section ⇨ le président et les membres du comité
	Information du public ⇨	Communiqué de presse (convoi funèbre) : - rédigé par le secrétaire de section, selon la formule standard : « Les membres de la Société d'entraide des membres de la Légion d'honneur sont priés de bien vouloir assister aux obsèques de leur ami(e) légionnaire M./Mme X....., Chevalier (Officier, Commandeur...) de la Légion d'Honneur, qui seront célébrées en (lieu de culte et/ou cimetière) de..... le àh » - publié dans les journaux (quotidiens) suivants : ; - dont les frais seront réglés par le Trésorier de la section.
S'il n'y a pas de cérémonie religieuse ☛	Les légionnaires et le drapeau de la section se rendent directement à l'entrée du cimetière	- Dans le cimetière le drapeau suit immédiatement le corbillard, en tête du cortège funèbre jusqu'au lieu de l'inhumation. (*) - Déposer la palme de la Légion d'Honneur. - L'hommage silencieux rendu par les légionnaires autour du cercueil a lieu après les « prises de parole » éventuelles, juste avant l'inhumation.
Si des obsèques religieuses sont célébrées ☛	Juste avant la cérémonie prendre contact avec l'officiant (à la sacristie) et avec les Pompes Funèbres (pour le drap tricolore notamment) ⇨ <i>Demander, si possible, la réservation d'un banc pour les légionnaires</i>	Le président du comité (ou le légionnaire qui le représente) ⇨ les avertir de la présence du drapeau de la section dans le chœur. ⇨ les avertir de l'hommage rendu par les légionnaires à la fin de la cérémonie religieuse, et après d'éventuelles « prises de parole »
Déroulement de la cérémonie religieuse :	Sur le parvis du lieu de culte, avant l'entrée du cercueil ⇨	- Le drapeau de la section vient se mettre devant le cercueil
	Entrée du cercueil dans le lieu de culte et mise en place du cercueil au pied de l'autel ⇨	- Le drapeau de la section marche en tête et vient saluer l'autel puis prend place dans le chœur sur le côté. - Faire déposer la palme de la Légion d'honneur sur le cercueil.
	A la fin de la cérémonie religieuse, après l'absoute (bénédiction, encensement du corps et dernière prière) et après d'éventuelles « prises de parole » - dernier hommage rendu par les légionnaires ⇨	- Les légionnaires présents portant leur décoration s'avancent et entourent le cercueil en se faisant face, - Ils respectent une minute de silence, puis rejoignent leurs places
Fin de la cérémonie religieuse :	Sortie du cercueil ⇨	- Le drapeau salue l'autel et précède le cercueil jusqu'à la sortie du lieu de culte. - Le drapeau se tient derrière le corbillard - Une fois le cercueil déposé dans le corbillard, le drapeau se retire, sauf s'il accompagne un cortège prévu jusqu'au cimetière .cf. ci-dessus : (*)
Après la cérémonie religieuse :	Les légionnaires sortent du lieu de culte ⇨	et présentent leurs condoléances à la famille et aux proches du défunt.